

Régulation, périodisation, histoire quantitative : l'évolution de longue période de la protection sociale vieillesse en France

Anne REIMAT*
 Maître de conférences
CERAS-LAME, Université de Reims

Forum de la régulation 2003
9-10 octobre 2003, Paris

Atelier 9 : Etat social (forme institutionnelle de l'Etat)
Rapporteur : Jacques Commaille
Président de séance : Robert Delorme

Résumé :

Pour analyser l'évolution de longue période de la protection sociale vieillesse, l'histoire économique quantitative présente un intérêt évident. La reconstitution de mécanismes passés au travers de données quantitatives relatives aux prestations servies, aux personnes concernées, au financement, permet d'apporter une vision globale de la prise en charge de la vieillesse, tout en restituant le poids de chaque mode de prise en charge dans l'ensemble.

Toutefois, pour comprendre le processus de développement de la protection sociale vieillesse, ses transformations, un schéma explicatif d'ensemble doit être mobilisé. D'une manière générale, ces transformations sont articulées à celles du système économique et social et en particulier à celle du rapport salarial. Cette problématique d'ensemble se rapproche des analyses en termes de régulation, dont la finalité est l'étude de la dynamique contradictoire de transformations et de permanence des formes sociales.

Mots clés : périodisation - régulation - histoire quantitative - retraite - évolution de longue période - protection sociale vieillesse

* CERAS/LAME – Université de Reims
anne.reimat@univ-reims.fr ; adresse : 9 avenue Laplace, 94110 Arcueil.

Introduction

Pour décrire l'évolution de longue période de la prise en charge de la vieillesse, l'histoire quantitative présente un intérêt évident. La reconstitution de séries longues (depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours), permet de « mesurer » l'importance réelle des différents dispositifs de prise en charge de la vieillesse, en indiquant le nombre de personnes concernées par tel ou tel dispositif, les dépenses correspondantes, la structure du financement, le niveau atteint par la protection. Cette reconstitution améliore la connaissance et la compréhension des mécanismes passés et permet parfois de remettre en cause un certain nombre d'idées reçues, d'hypothèses, ou à l'inverse les accrédiiter.

Pourtant, dans le cadre d'une démarche dont la finalité est de comprendre la logique de développement de la protection sociale vieillesse et, à la lumière de celle-ci, ses transformations actuelles, les études empiriques ne peuvent remplacer un schéma explicatif d'ensemble.

D'une manière générale, ce processus de développement en longue période doit être analysé en tenant compte de l'articulation entre l'ensemble des mécanismes de prise en charge de la vieillesse et le régime de croissance en vigueur. Cette problématique peut être rapprochée des analyses développées par la théorie de la régulation, qui a élaboré un ensemble de concepts et de méthodes permettant d'analyser le changement structurel, d'étudier la dynamique contradictoire de transformation et de permanence des formes sociales et économiques. C'est dans cette perspective qu'un schéma explicatif de l'évolution de la prise en charge de la vieillesse en longue période (depuis le milieu du XIX^e siècle) est proposé.

I - HISTOIRE ÉCONOMIQUE QUANTITATIVE ET ÉVOLUTION DE LONGUE PÉRIODE DE LA PROTECTION SOCIALE VIEILLESSE

Lorsque l'on étudie les mécanismes passés de la prise en charge de la vieillesse dans une perspective d'histoire quantitative, la question de la relation entre l'attention portée aux différentes données et la théorisation des changements intervenus en matière de protection sociale vieillesse apparaît centrale.

Ce thème rejoint des débats déjà anciens mais pourtant toujours pertinents puisqu'ils se rapportent *in fine* aux relations entre la reconstitution, la restitution, de faits passés et la théorisation économique.

Très modestement, sans prétendre rendre compte de toute la complexité de l'histoire de ces débats ni de leur actuel état de développement, il s'agira de livrer ici quelques unes des interrogations qui ont été les nôtres.

I – 1 L'histoire économique quantitative dans le domaine de la protection sociale vieillesse

L'histoire quantitative, initiée par S. Kuznets et impulsée en France par F. Perroux puis J. Marczewski offre un modèle implicite de reconstruction sur la longue période de la réalité sociale et économique. Au début des années soixante, J. Marczewski définissait l'histoire quantitative comme « *une méthode d'histoire économique qui intègre tous les faits étudiés dans un système de comptes interdépendants et qui en tire des conclusions sous forme d'agrégats quantitatifs déterminés entièrement et uniquement par les données du système* » [Marczewski, 1961]. Par la suite, cette conception ambitieuse a dû être largement relativisée, en même temps que d'importants travaux étaient réalisés.

L'histoire économique quantitative, entendue comme une approche complémentaire de l'histoire économique « traditionnelle » dans l'analyse des faits historiques, introduit une plus grande pondération, relativisation des faits étudiés, et améliore ainsi la capacité

descriptive. Elle contribue, dans le champ qui nous intéresse, à une meilleure connaissance des mécanismes de la prise en charge de la vieillesse au XIX^e et sur la première moitié du XX^e siècle (Reimat [2001], Reimat [2000]).

Depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à 1950 (après cette date, les données sont plus facilement disponibles et plus fiables), des séries statistiques homogènes ont ainsi été reconstituées (*tabl. 1*), portant sur le nombre de personnes âgées concernées par tel ou tel mode de prise en charge (assistance, épargne volontaire individuelle ou collective, premiers régimes de retraites), le niveau de la protection (montant des différentes prestations), l'origine et les mécanismes du financement.

Ces séries apportent à la fois une vision globale de la protection sociale vieillesse, tout en résitant le poids de chaque mode de prise en charge dans l'ensemble.

Tabl. 1 – Principales séries reconstituées 1850-1950

Montant des dépenses totales de prise en charge de la vieillesse, part de celles-ci dans le PIB
Taux de croissance annuel des dépenses de retraites
Nombre total de retraités ou pensionnés, pourcentage de retraités dans la population âgée (pour les caisses patronales, les régimes spéciaux, le régime général (retraites ouvrières et paysannes, puis assurances sociales, puis régime général), pour les régimes de pension basés sur l'épargne volontaire (Caisse Nationale des Retraites, sociétés de secours mutuels)
Nombre et pourcentage de personnes âgées assistées (bureaux de bienfaisance, hospices, aide sociale aux personnes âgées)
Nombre de salariés et pourcentage de salariés affiliés à un régime de retraite ou de pension
Montant des prestations vieillesse servies par les différents modes de prise en charge ...

Elles permettent notamment de relativiser les représentations de la protection sociale vieillesse qu'ont pu se forger les contemporains, qui s'inscrivent parfois en décalage avec la réalité et les pratiques, mettent en lumière les possibles écarts entre le régime qu'annoncent les textes juridiques et l'application qui en est faite, et apportent leur contribution aux comparaisons internationales (Diebolt et Reimat [1997]).

Pourtant, l'attention portée aux différentes séries peut conduire à des appréciations erronées ou contradictoires dès lors qu'il s'agit de « périodiser » l'évolution de longue période de la prise en charge de la vieillesse. Elle ne suffit pas à introduire une véritable « vision dynamique » de l'évolution, des transformations et des raisons présidant à ces transformations.

I – 2 Histoire économique quantitative et histoire économique

Les apports et les limites de l'histoire quantitative, ses relations, parfois difficiles, avec l'histoire économique « traditionnelle » ont fait l'objet de nombreux développements et débats, parfois virulents (Vilar [1965], Marczewski [1971], Kuznets [1972], Toutain [1996]), y compris dans le domaine de la protection sociale (Escudier [1994], Reimat [2000]).

Dans la perspective d'une analyse des changements en longue période, le problème central de ces relations entre histoire économique quantitative et histoire économique tient à la contradiction entre une logique de séries longues et l'analyse de transformations, c'est-à-dire dans le fait de se doter de catégories invariantes pour analyser le changement. Le paradoxe d'étudier ou même simplement de décrire un objet prenant des formes variées au cours du temps par des séries longues a déjà été mis en lumière par Chaunu [1970], Desrosières [1989, 1992]. Cela vaut pour l'ensemble de l'histoire économique quantitative,

dont l'ambition était de présenter les faits historiques selon une grille de lecture inspirée de la comptabilité nationale (comptabilité nationale « rétrospective » selon Vilar [1965]), donc d'une grille d'analyse qui n'existaient pas à l'époque où les données ont été collectées et où les faits se sont produits.

La définition retenue pour l'ensemble de la prise en charge « socialisée » de la vieillesse fait référence aux modes de prise en charge en dehors de la sphère familiale. Elle inclut l'assistance aux personnes âgées, l'épargne spécifiquement destinée à la constitution d'une pension (excluant les produits d'assurance-vie, l'acquisition d'autres actifs mobiliers ou immobiliers), et les pensions servies par les régimes de retraite professionnels (« spéciaux ») ou interprofessionnels (premières formes de régime « général »). Dès le XIX^e siècle, ces modes de prise en charge se créent et coexistent dans les pays industrialisés, mais déjà à des degrés divers de développement (BIT [1933b]).

Mais il va de soi que ces différentes formes ont évolué et changé de sens au cours du temps, cette évolution ne se traduisant pas forcément dans des séries statistiques longues. De ce fait, l'agrégation des différentes séries pour l'obtention d'une série de « dépenses socialisées vieillesse » (cf. graphique 1) depuis 1850 jusqu'à nos jours pose également des problèmes de signification.

Sous une apparence anodine, cette question, ramenée à un niveau plus global, est en réalité essentielle en histoire économique. Ainsi que le met en évidence I. Wallerstein [1991], le dilemme fondamental en histoire économique est bien de mettre en relation des concepts invariants avec une réalité en perpétuel changement : *“The serious methodological problem is that is very difficult, perhaps impossible, to assert simultaneously the continuity of structures and the permanence of structural change. And yet we have no choice. We will therefore not be able to advance our collective efforts very far if we do not make this dilemma our central problem, and seek to devise practices that minimize the damage and maximize the heuristic validity of our findings and therefore of our theorizing”*.

Un dépassement de ce dilemme réside peut-être dans une théorisation du long terme capable à la fois de rendre compte des ruptures et des continuités, des permanences et du changement.

I – 3 Histoire économique quantitative et théories économiques du long terme

Tout comme les relations entre l'histoire quantitative et l'histoire économique, les relations entre l'histoire économique quantitative et la théorie économique, sont ambiguës et parfois difficiles.

Les économistes reprochent à l'histoire économique quantitative la prédominance accordée aux « faits reconstitués » sur l'approche théorique. Les travaux d'histoire économique quantitative sont alors critiqués pour leur « positivisme », donnant la priorité à la manifestation des « faits » sur la détermination d'une problématique ou conceptualisation (Toutain [1996]).

Parmi les tentatives effectuées pour dépasser l'histoire économique « traditionnelle » et introduire une formalisation figure la « Nouvelle histoire économique ». A l'origine, l'objectif des « nouveaux historiens économistes » était de « substituer aux jugements qualitatifs et imprécis de l'histoire narrative, la rigueur et la précision des mesures quantitatives. Ils se proposaient également de dépasser la simple description et l'étude formelle des faits historiques pour privilégier la recherche des relations causales entre les variables, endogènes ou exogènes de l'histoire économique » (Rollinat [1994]). La Nouvelle histoire économique se caractérise à la fois par la mobilisation de la théorie économique (théorie néoclassique standard) et par l'utilisation systématique des méthodes

quantitatives. Mais elle rencontre des obstacles dans ces deux orientations. Concernant l'utilisation de la théorie économique, North remarquait que « *the limitations are those of the theory. Neo-classical economic theory has two major shortcomings for the economic historian. One, it was not designed to explain long-run economic change; and two, even within the context of the question it was designed to answer, it provides quite limited answers since it is immediately relevant to a world of perfect market* » (North [1974]). Par ailleurs, malgré les progrès considérables de la collecte de données statistiques et les applications économétriques qu'elles permettent, il regrettait également que de nombreux travaux restent décevants, et proposait de développer une « théorie du changement institutionnel », pour résoudre la question centrale en histoire économique, « *explaining the institutional structure which underlies and accounts for performance of an economic system, and explaining changes in that structures* » (North [1981, p.IX]).

Mais dès lors, on peut se demander si ce « retour » aux institutions ne consiste pas, dans la pratique, à revenir à la démarche méthodologique des historiens traditionnels (Rollinat [1994]).

L'exemple du cheminement de la nouvelle histoire économique illustre particulièrement bien les difficultés à relier collecte et traitement de données quantitatives historiques, explications causales en histoire économique et théories économiques.

Concernant l'émergence des Etats-Providence dans les pays industrialisés, et leur relation avec l'activité économique d'ensemble, les recherches quantitatives « corrélationnelles » aboutissent à peu de résultats probants (Cf. par exemple, l'étude de Cutler et Jonhson, [2001], qui teste plusieurs théories d'apparition de l'Etat-Providence, et pour cela met en relation différentes variables avec la date de création des premiers programmes santé et vieillesse dans différents pays), tandis que les tenants d'une approche historique produisent des travaux riches de détail mais difficilement généralisables, et qu'Esping-Andersen [1990] déplore une « sous-théorisation » de l'Etat-Providence.

Pour rendre compte de l'évolution de longue période de la protection sociale vieillesse, plus particulièrement le XIX^e et le XX^e siècle, une approche inspirée de la théorie de la régulation nous paraît surmonter en partie les difficultés évoquées plus haut. La théorie de la régulation s'intéresse en effet aux permanences (périodes de stabilité) et de changement des structures économiques. Elle a dans cette perspective, mis en évidence une « caractérisation des évolutions » (le passage d'une « régulation concurrentielle » à une « régulation administrée » ou « monopoliste »), même si la question de la périodisation de ces différentes phases n'est pas toujours très explicite. Là encore, la théorie de la régulation ne peut échapper aux critiques selon lesquelles les études s'en prévalant ne fourniraient que de simples descriptions, parfois intéressantes mais sans portée théorique. Pourtant, le point de départ de l'approche résidait dans un approfondissement critique des théories marxistes et de la macroéconomie, et de fait la théorie de la régulation contribue aussi à une macroéconomie institutionnelle et historique (Boyer [2002], Billaudot [2001]).

I-4 Périodisation et histoire quantitative

Avant de proposer un schéma explicatif de l'évolution du système de prise en charge de la vieillesse, un dernier point doit être abordé, relatif à la difficulté mais aussi à la nécessité de « périodiser » l'évolution de la protection sociale vieillesse compte tenu de la coexistence, à des niveaux plus ou moins développés, de différents modes de prise en charge.

Dans son étude sur la régulation du capitalisme aux Etats-Unis, Aglietta [1997 (1^{ère} éd. 1976), p. 49] développe une conception de l'analyse de longue période, où « *l'évolution des variables empiriques choisies ne suit pas un temps linéaire mais historique ; un temps qui doit être construit par la théorie et qui a pour substance les changements de forme des rapports sociaux. Il s'agit de donner une grande importance aux changements qualitatifs,*

car l'intérêt d'une théorie de la régulation n'est pas tant de savoir qu'une structure se perpétue que de fournir des instruments d'analyse pour apprécier ce qui est nouveau. La perspective de longue période prend son sens dans ce contexte. Pour interpréter ce qui est nouveau, il faut l'insérer dans un mouvement contradictoire. Il faut repérer les ruptures dans l'évolution historique et appréhender la genèse des formes sociales nouvelles avant de montrer comment elles altèrent l'expression des lois fondamentales ». Or, dans une logique où il s'agit de repérer les changements, de repérer, dans les évolutions, les prémisses de nouvelles formes sociales, d'anticiper l'apparition de nouvelles institutions, le mode de prise en charge dominant, au plan quantitatif, n'est pas forcément celui qui doit servir à caractériser une période. L'histoire quantitative est alors, paradoxalement, plutôt un obstacle à la périodisation !

En France, la période qui s'étend du milieu du XIX^e siècle jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle nous fournit un exemple éclairant. Elle se caractérise en effet par le fait que les modes de prise en charge « traditionnels » (solidarités familiales ou de proximité, importance du patrimoine et des règles relatives à sa transmission, poursuite d'une activité évoluant avec les capacités jusqu'à un âge avancé, ...) dominent au sein de l'ensemble de la prise en charge de la vieillesse.

Toutefois, on associe aussi à cette période l'émergence de nouvelles formes de protection sociale. Ainsi, l'attention se porte davantage sur les premières formes de retraites, celles des fonctionnaires civils et militaires, celles constituées dans le cadre des premières caisses patronales de retraite et sur les formes « assistance » et « pensions constituées par épargne volontaire ». Et, en particulier, lorsque l'on « caractérise » cette phase, l'accent est souvent mis sur les mécanismes d'épargne-retraite. Pourtant, les seules dépenses d'assistance aux vieillards représentent jusqu'aux années 1880, bien davantage que les pensions constituées par l'épargne-retraite (*cf. infra*, graphique 3). Mais ces deux types de dépenses pèsent elles-mêmes d'un poids négligeable par rapport aux sommes que représentent déjà les pensions civiles et militaires.

Si l'on prend comme critère les effectifs et non plus les dépenses, le nombre de personnes âgées dont la prise en charge ne pose pas de problèmes spécifiques à la collectivité (prise en charge « traditionnelle ») reste largement majoritaire, tandis que les bénéficiaires d'une rente vieillesse sont bien moins nombreux que les pensionnés civils ou militaires¹.

Malgré ce, la prise en charge de la vieillesse dans cette période ne peut être entièrement caractérisée par les solidarités familiales, l'importance du patrimoine et de sa transmission, et, dans le financement « socialisé » de la prise en charge de la vieillesse, le poids des pensions civiles et militaires. En effet, si les dépenses d'assistance et de pensions constituées par épargne représentent peu, elles n'en constituent pas moins les premières formes de réponses à un problème qui commence à émerger : celui de la vieillesse indigente issue du salariat. Par ailleurs, les formes épargne-volontaire et assistance composent un « tout cohérent » dans la réponse apportée. Dans un contexte où la sécurité reste synonyme de propriété, on cherche à encourager l'épargne populaire, et l'assistance doit rester discrétionnaire, discriminante et précaire afin de ne pas dissuader l'effort d'épargne.

¹ On compte, vers 1880, environ 4,6 millions de personnes âgées de plus de 60 ans. Le taux d'activité aux âges élevés reste très haut (pour les hommes, en 1906, il atteint 85% pour les 60-64 ans, 78% pour les 65-69 ans, et encore 57% pour les 70 ans et plus). En 1880, le nombre de personnes âgées régulièrement assistées par les bureaux de bienfaisance avoisine les 300 000, chiffre auquel il faut ajouter 30 000 à 40 000 vieillards présents dans les hospices. Concernant les mécanismes d'épargne-retraite, on enregistre, toujours en 1880, un demi million de versements effectués à la Caisse Nationale des retraites, pour environ 90 000 rentiers, tandis que 190 000 pensions civiles et militaires environ sont servies.

En définitive, dans chaque phase de développement de la protection sociale vieillesse coexistent différents modes de prise en charge, et postuler qu'un ou plusieurs modes de prise en charge domine, sur quelle durée, dépend en grande partie de la grille de lecture adoptée. De ce fait, les études empiriques ne suffisent pas pour mettre en évidence des transformations globales.

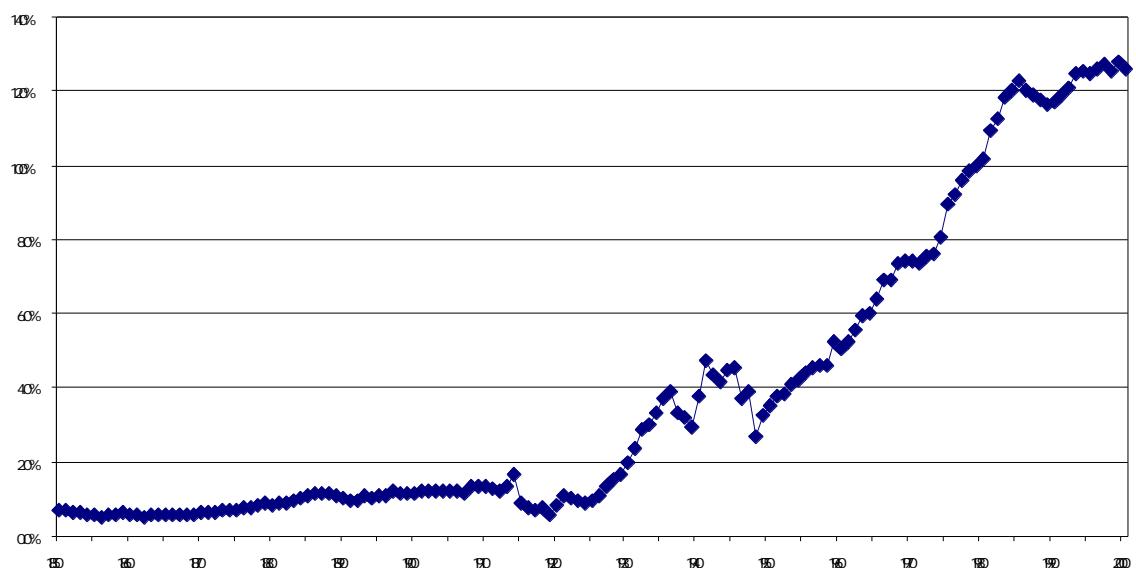
II – UN SCHÉMA EXPLICATIF DE L’ÉVOLUTION DE LA PROTECTION SOCIALE VIEILLESSE EN LONGUE PÉRIODE : UNE RÉGULATION ARTICULÉE À UNE RÉGULATION ÉCONOMIQUE D’ENSEMBLE

C'est dans une perspective inspirée de l'approche de la régulation que les grandes phases de développement de la protection sociale vieillesse en France sont étudiées. La vocation première de l'approche de la régulation est plutôt de présider à l'établissement de théories dont le champ est l'activité économique d'ensemble (Billaudot [2002]), et pas l'analyse d'un système particulier. Toutefois, une place essentielle est justement accordée dans cette démarche à l'articulation entre la prise en charge de la vieillesse et la dynamique économique d'ensemble.

II – 1 Dépenses vieillesse et croissance économique depuis 1850

La reconstitution des dépenses de protection sociale vieillesse débute en 1850, date symbolique de la création de la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse. Plus généralement, c'est au milieu du XIX^e siècle qu'apparaissent les premiers dispositifs « socialisés » de prise en charge de la vieillesse, même si les pensions civiles et militaires ont des origines plus anciennes et si quelques sociétés de secours mutuels octroyaient déjà des pensions auparavant.

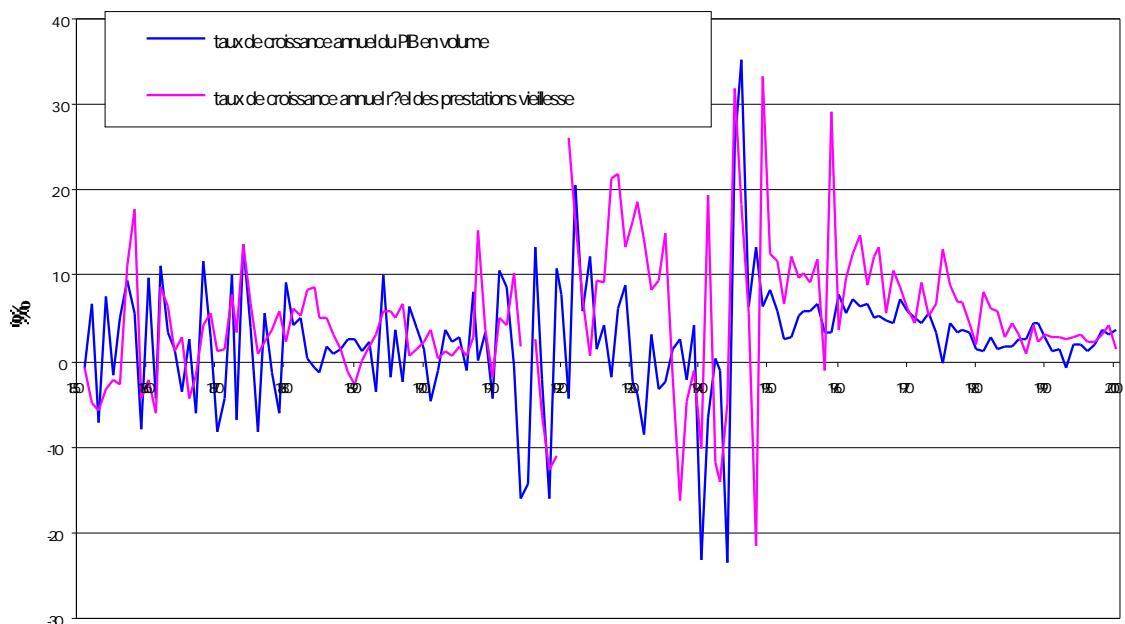
Graphique 1 – Dépenses vieillesse en pourcentage du PIB



les personnes âgées, dépenses relatives à la loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards), les pensions constituées par les mécanismes d'épargne-retraite (rentes de la Caisse Nationale des Retraites, pensions servies par les sociétés de secours mutuels), les pensions des régimes spéciaux (pensions civiles et militaires, retraites des marins, des cheminots, des mineurs, des agents des collectivités locales ...) et celles des premières formes de régime « général » ou interprofessionnel (pensions servies dans le cadre de la loi de 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes, pensions servies au titre des Assurances sociales de 1930). Après 1950, les dépenses sont constituées de l'ensemble des prestations sociales vieillesse (d'après INSEE).

La mise en relation de ces dépenses vieillesse avec le PIB (graphiques 1 et 2) fait clairement ressortir différentes phases.

Graphique 2 – Evolution du PIB et des prestations vieillesse, 1850-2000



Source : d'après Reimat [2001], Villa [1994], Toutain [1996].

Jusqu'à la première guerre mondiale, ces dépenses restent globalement peu élevées (moins de 2% du PIB). Mais avec un taux de croissance réel de 2.7% par an en moyenne, leur rythme de croissance est deux fois plus rapide que celui du PIB. Ce rythme de croissance s'accélère à partir des années 1870-1880, et la part de ces dépenses dans le PIB progresse alors plus nettement.

L'entre-deux-guerres connaît des fluctuations très marquées dans l'évolution des prix et du PIB, mais globalement les dépenses vieillesse augmentent considérablement sur cette période, dans les années vingt tout comme dans les années trente.

Dans les premières décennies de l'après seconde guerre mondiale, le volume des dépenses de retraite progresse à un rythme moyen presque deux fois plus rapide que le PIB, puis ce mouvement se ralentit au début des années 1980, « l'élasticité » des dépenses de retraite par rapport au PIB se rapprochant de 1.

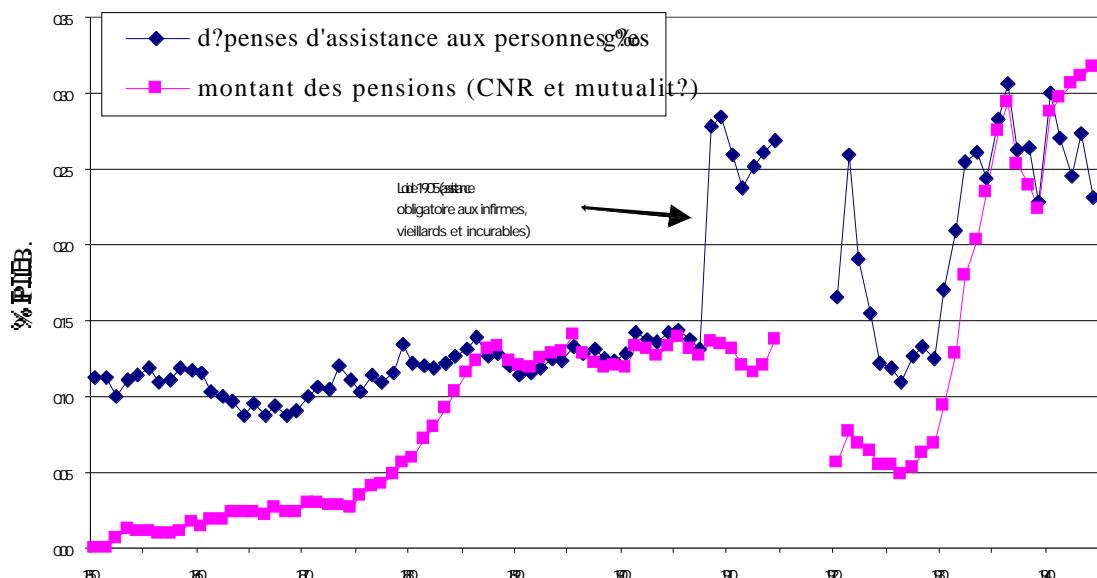
Cette relation entre les dépenses globales de prise en charge de la vieillesse et la dynamique économique d'ensemble est importante, mais le seul niveau des dépenses vieillesse est insuffisant pour comprendre la logique de développement de ce système. Il faut aussi tenir compte de la structure de ces dépenses, de leur financement, et de la population concernée.

II – 2 Capitalisme concurrentiel et prise en charge de la vieillesse basée sur la prévoyance et l'assistance

Le XIX^e siècle est considéré comme la période où le capitalisme se rapproche le plus du libéralisme économique, même si de nombreux spécialistes de l'histoire économique ont largement relativisé cette croyance, notamment concernant le libre-échange (Bairoch [1999]).

Dans la forme « concurrentielle » du capitalisme, l'évolution des salaires est globalement gouvernée dans les entreprises par la « convention marchande concurrentielle » : le salaire nominal moyen est stable à court terme si l'emploi global (demande de travail) évolue comme l'offre de travail (Billaudot [2001]). Dans ce contexte, un mécanisme de protection sociale fondé sur la prévoyance volontaire interfère peu avec la détermination des salaires. En effet, un système « pur » de prévoyance ou d'assurance individuelle reste extérieur à la relation salariale (Saillard [2002]), cette dernière n'intervenant que dans la mesure où elle détermine les moyens d'épargne.

Graphique 3 – Dépenses d'assistance et de pensions (épargne-retraite) (en % du PIB)



Source : Reimat [2000], Villa [1994], Toutain [1996]

Et, lorsque émerge, au XIX^e siècle, la « question sociale », encore peu distincte de celle de la « retraite ouvrière », les premières formes envisagées pour y répondre vont être basées sur l'idée d'épargne « volontaire ». Sous la garantie de l'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations, une institution destinée au recueil de l'épargne en vue de constituer des rentes viagères est créée en 1850, la Caisse Nationale des Retraites (CNR). Ce dispositif est complété par l'encouragement donné aux sociétés de secours mutuels à partir de 1852 (création du statut de « société approuvée » assorti d'avantages) et en 1856 (création d'un fonds commun de retraite mutualiste).

L'Etat tente ainsi de créer un « marché » des pensions. Le mode de régulation de ces mécanismes de pensions est tel qu'il ne doive pas perturber le marché du travail : offre et demande de travail définissent le niveau des salaires nominaux, qui permettent ou non de

dégager une épargne. D'ailleurs, durant tout le XIX^e siècle, les revendications des salariés porteront principalement sur les salaires, et les premières revendications relatives aux retraites ou à des mesures de protection sociale seront plus tardives.

Quant à l'assistance, complément de ces mécanismes pour ceux qui ne peuvent s'assurer, elle évolue au cours du XIX^e siècle d'une charité privée discrétionnaire vers une assistance publique obligatoire, tout en restant extrêmement précaire et stigmatisante. La loi de 1905 sur l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables bénéficie, dès sa mise en place à près de 500 000 personnes âgées de plus de 60 ans, et son financement est assuré principalement par l'Etat (50%), puis les communes (30 à 35%) et les départements (15 à 20%). Là encore, il s'agit de mécanismes de financement qui restent extérieurs à la relation salariale, les administrations publiques étant le principal financeur.

Ces premières formes de protection sociale correspondent à une logique d'Etat-Providence « résiduel », ou « libéral », limitant sa protection aux plus pauvres lorsque le marché ne remplit pas son rôle. Toutefois, devant les faibles résultats des mécanismes d'épargne-volontaire auprès des salariés², l'Etat va davantage intervenir dès les dernières décennies du XIX^e (Reimat [1995]. Il encourage l'épargne-retraite (développement de « l'épargne subsidiée ») par différents moyens (bonifications, subventions...).

Pour K. Polanyi [1983, p. 197], déjà bien avant la « Grande Transformation » signant la mort du libéralisme économique intervenue à travers la grande crise économique et politique des années 1930-1945, les années 1870 et 1880 ont vu la fin du libéralisme « orthodoxe » : « *L'Angleterre victorienne et la Prusse de Bismarck étaient diamétralement opposées, et l'une et l'autre différaient beaucoup de la France de la Troisième République ou de l'Empire des Habsbourg. Pourtant, chacun de ces pays est passé par une période de libre-échange et de laissez-faire, suivie par une période de législation antilibérale en ce qui concerne la santé publique, les conditions de travail en usine, le commerce municipal, les assurances sociales, les subventions aux transports, les services publics, les associations commerciales, etc.* ». Mais, d'une manière générale, avant la première guerre mondiale la protection sociale vieillesse reste peu développée, et les formes qu'elle prend sont faites pour ne pas contrecarrer les marchés et décourager l'offre de main d'œuvre.

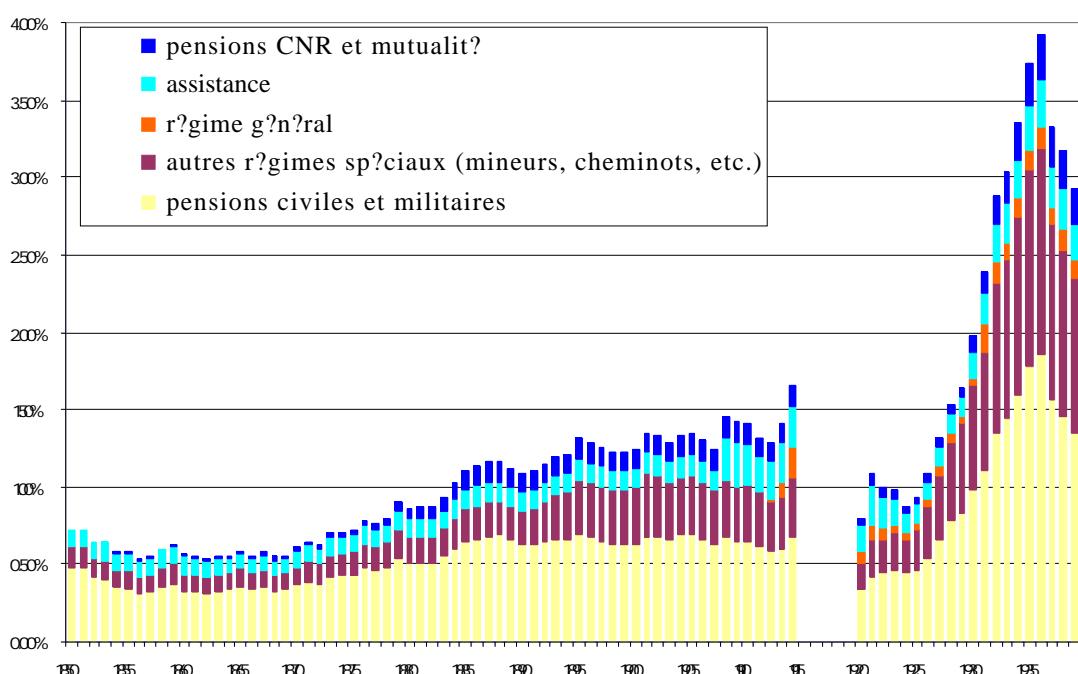
Toutefois, existent déjà, ou se mettent en place, dans certaines grandes entreprises, les prémisses d'un nouveau rapport salarial qui ne deviendra dominant que dans les Trente Glorieuses. Et, dans celles-ci, plus particulièrement les compagnies minières et de chemins de fer, se développent dès le milieu du XIX^e siècle les premières caisses de retraites d'entreprise, avec un financement dépendant soit entièrement de l'employeur, soit des cotisations salariales et patronales (Office du travail [1898]). Même si d'autres facteurs ne sont pas à exclure - philanthropie, catholicisme social, « welfare capitalism » (cf. les exemples des premières caisses patronales de retraites aux Etats-Unis étudiés par Sass [1996])... - leur essor sera largement impulsé par la recherche d'une meilleure maîtrise dans la gestion de la main d'œuvre (faciliter les recrutements, diminuer le turn-over, traiter différemment les différentes catégories de salariés, modérer les prétentions salariales...), stratégie dans laquelle l'attrait d'une retraite pour les vieux jours présentait à l'évidence beaucoup d'intérêt. Là encore, l'Etat va devoir intervenir pour réglementer l'activité des caisses patronales de retraites créées, les amenant vers la constitution de véritables « régimes spéciaux » souvent sur le modèle des retraites organisées pour ses propres employés, fonctionnaires et militaires (Reimat [2003]).

² Pourtant, les mécanismes d'épargne-retraite n'étaient en réalité pas des « mécanismes purs » de prévoyance individuelle : une très grande majorité des comptes ouverts à la CNR provenait de salariés de grandes entreprises (compagnies minières, compagnies de chemins de fer, administrations...), et les versements, souvent abondés par les employeurs, parfois alimentés seulement par eux, étaient généralement obligatoires.

II – 3 Essor d'un nouveau rapport salarial dans l'entre-deux-guerres, développement des régimes de retraites et déclin relatif des formes basées sur la prévoyance

L'entre-deux-guerres est une période d'essor et de transformations du salariat, avec l'augmentation du nombre de grandes et de très grandes entreprises. Au sein des entreprises, le nouveau rapport salarial, simplement amorcé avant la première guerre mondiale, se diffuse. Du point de vue de la régulation macroéconomique, elle se présente comme une phase de transition entre deux régimes (Billaudot [2001, p. 73].

Graphique 4 – Les différents modes de prise en charge en pourcentage du PIB



Source : Reimat [2001, 2000], Villa [1994], Toutain [1996]

Pour comprendre la genèse de la protection sociale vieillesse, l'entre-deux-guerres est également une période cruciale (Reimat [2002a et 2002b]). On y observe un essor des retraites financées par cotisations salariales et patronales, éventuellement par une contribution étatique, et corrélativement, un déclin des pensions constituées par épargne volontaire et capitalisation, ainsi que de l'assistance, dans le total des dépenses vieillesse (graphique 4).

Déjà dans cette période, la distinction entre régimes « bismarckiens » et régimes « bénédicteiens » devient claire dans les pays industrialisés, et les différentes normes l'Etat-

providence³ (Esping-Andersen [1999]) se constituent, comme l'illustre l'examen des cas français, anglais et allemands.

En France, les régimes spéciaux de retraites se sont particulièrement développés, alors qu'un régime interprofessionnel (général ou de droit commun) n'apparaîtra véritablement qu'en 1945 avec la création du régime général de la Sécurité sociale. Un tableau de la prise en charge de la vieillesse indique qu'en 1930, les dépenses totales d'assistance aux personnes âgées sont de l'ordre de 670 millions de francs, pour l'essentiel au titre de la loi de 1905 (« assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables ») qui bénéficie à 550 000 personnes de plus de 60 ans. La Caisse Nationale des Retraites compte 840 000 rentiers, percevant un montant de 325 millions de francs. La loi sur les Retraites Ouvrières et Paysannes (ROP) – première forme de régime « général » destinée à l'ensemble des salariés hors régimes spéciaux – est en cours de liquidation (on peut estimer à 1 000 000 les bénéficiaires d'une pension ROP, mais avec une pension extrêmement modeste, les dépenses au titre des ROP s'élevant à environ 200 millions) tandis que les Assurances sociales nouvellement créées ne serviront les premières retraites qu'à partir de 1935. Au total, ces dépenses représentent de 0.5 à 0.6% du PIB.

En revanche, les régimes spéciaux (pensions civiles et militaires, des agents des collectivités locales, des mineurs, des cheminots, des ouvriers de l'Etat, des marins, des salariés des industries électriques et gazières...) apparaissent déjà très développés et continuent à progresser fortement dans l'entre-deux-guerres. En effet, les régimes existants sont améliorés, de nouveaux régimes se créent, et les retraites développent de nouveaux rôles dans la gestion de la main d'œuvre. Avec l'expansion industrielle des années vingt et la recherche d'une « rationalisation » de la production et de la gestion de la main d'œuvre, elles vont faciliter la mise à l'écart des salariés âgés pesant sur la productivité, tandis qu'elles vont par la suite accompagner les restructurations consécutives à la crise économique par des premiers mécanismes de « préretraites » (les régimes spéciaux des mines et des chemins de fer mettent ainsi en place un dispositif de départ anticipé au début des années trente). Les régimes spéciaux servaient 690 000 pensions en 1920, 1 200 000 en 1939, pour un montant de retraite de 6,5 milliards de francs en 1930. Les prestations servies étaient élevées par rapport aux autres types de prestations, et fonction soit des salaires moyens des dernières années (régime des pensions civiles et militaires, des cheminots), soit d'un montant fixé d'avance (régime des mineurs). Les montants de cotisations se situaient à de hauts niveaux (15.5% des salaires pour le régime des mineurs en 1930, plus de 20% pour celui des cheminots) et ces régimes spéciaux, qui fonctionnaient, au moins en partie, en capitalisation avant la première guerre mondiale (mis à part celui des pensions civiles et militaires) vont adopter le régime de la répartition dans l'entre-deux-guerres (Reimat [2002a]), permettant aux pensions d'être réévaluées pour tenir compte des fluctuations de prix.

En Grande-Bretagne, en dehors des régimes spéciaux⁴ et de l'assurance libre, les pensions non contributives vieillesse (*Old Age Pensions Act*, 1908) prenaient en charge en 1930 900 000 bénéficiaires, pour 25 millions de livres et l'assurance (*Widow's, Orphan's and Old Age Contributory Pension Act*, 1925) comptait 1.7 million de bénéficiaires (retraités et veuves). En tout, ces deux systèmes bénéficiaient à 2.3 millions d'individus (5.2% de la population) et représentaient 1.52 % du PIB en 1930 (calculs d'après BIT [1933b] et

³ Esping-Andersen [1990] a établi une typologie des Etats-Providence distinguant les régimes libéraux (pays anglo-saxons), les régimes conservateurs-corporatistes (pays européens continentaux) et les régimes sociaux-démocrates (pays scandinaves).

⁴ Sont exclus de l'assurance-vieillesse-invalidité des salariés de 1925, les employés au service de la Couronne, d'une autorité publique, les maîtres d'école, les employés d'une compagnie de chemin de fer ou de toute autre compagnie légalement autorisée, dans la mesure où les conditions d'engagement garantissent des avantages aussi favorables que les prestations de l'assurance.

1933c]). La part du « non contributif » était très importante aussi au sein de l'assurance vieillesse, car les retraites des plus de 70 ans étaient entièrement financées par l'Etat (13.5 millions de livres) et même le restant des pensions contributives était financé pour un quart par une contribution de l'Etat.

En Allemagne, le modèle de retraite était bien plus contributif et les régimes spéciaux étaient, comme en France, également très développés⁵. L'assurance invalidité-vieillesse introduite en 1889 pour les ouvriers (étendue au décès en 1911) et en 1913 pour les employés bénéficiaient à plus de 3 millions d'anciens salariés (4.7% de la population), recevant 1,3 milliards de marks (1.7% du PIB) (calculs d'après BIT [1933b et 1933c]). Pour l'assurance des ouvriers, les cotisations des employeurs et des salariés représentent l'essentiel des ressources (65%), les subsides et contributions de l'Etat s'élevant à 29%, dont une partie était destinée à revaloriser les rentes victimes de l'inflation. En revanche, les pensions des employés étaient constituées exclusivement par des cotisations égales des assurés et de leurs employeurs.

A travers ces trois cas, on peut observer à quel point la protection sociale vieillesse était déjà structurée dans l'entre-deux-guerres, entre contributif et non contributif, ou logique bismarckienne et logique beveridgienne, entre régimes professionnels et régime interprofessionnel ou régime universel. Ces grands traits distinctifs ayant perduré tout au long du XX^e siècle, ils illustrent les théories des cheminement des Etats-Providence basées sur l'idée de « *path dependance* » même si par ailleurs ces théories ne peuvent rendre compte de l'ensemble du développement des Etats-Providence, du fait justement de l'attention portée aux seules continuités (Palier et Bonoli [1999]).

Le retard de la France par rapport à ses voisins allemands et anglais dans l'établissement d'un régime de pension global, qu'il soit fondé sur une logique d'assurance ou d'assistance apparaît aussi clairement. En effet, les ROP et les AS constituent de très timides tentatives dans l'instauration d'un régime général d'assurance vieillesse, et la loi d'assistance de 1905 ne peut être considérée comme l'équivalent du régime universel de pension mis en place en Grande-Bretagne.

En France, l'entre-deux-guerres marque aussi le déclin des formes antérieures de prise en charge de la vieillesse, assistance et épargne-retraite, qui ne représentent plus que 15% du total des dépenses vieillesse à la veille de la seconde guerre mondiale. Les pensions de la Caisse nationale des retraites, déjà minimes en moyenne, seront dévalorisés par la forte inflation de la première guerre mondiale et des années vingt, et les fonds de retraite de la Caisse et de la mutualité seront d'ailleurs liquidés en 1947.

II – 4 Régime de croissance fordiste et protection sociale vieillesse dans l'après guerre

Dans les premières décennies de l'après-guerre, on observe une croissance économique sans précédent et un essor très rapide des dépenses de retraite. Avec l'établissement du modèle salarial fordiste comme norme, la retraite devient le mode de gestion de la vieillesse dominant (création du régime général de la sécurité sociale, pour les salariés non protégés par des régimes spéciaux, en 1945), et ce modèle s'impose y compris pour les non salariés (création des régimes autonomes à la fin des années 40). On compte 3.3 millions de retraités en 1947, ce nombre a déjà doublé en 1960, et triplé dans les années soixante-dix.

Toutefois, les nouveaux régimes créés servaient des prestations encore très modestes. En 1947, le régime général servait 1.8 million de pensions pour 33 milliards de francs, soit une

⁵ Sont exclus des régimes de droit commun et bénéficient d'un régime spécial les employés et fonctionnaires occupés au service du Reich, d'une autorité publique, des chemins de fer, des mines, lorsqu'ils bénéficient déjà de droits au moins égaux à ceux accordés à la première classe de salaire. Par ailleurs, certains employés du Reich et des Pays bénéficiaient également de régimes d'assurance-invalidité-vieillesse-décès complémentaires ou supplémentaires obligatoires.

pension moyenne de 18 300 francs par an, tandis que les régimes spéciaux servaient 1.5 million de pensions pour un montant de 88 milliards de francs, soit une pension moyenne de 48 900 francs par an. Pour que la retraite devienne un revenu de remplacement plus confortable et que la vieillesse ne soit plus associée à la pauvreté, il faudra attendre le développement des régimes complémentaires et la validation de davantage d'années de cotisation.

Le développement des régimes va se faire sur la base des modalités déjà expérimentées pendant l'entre-deux-guerres : financement assis sur des cotisations, choix de la répartition, et maintien de régimes professionnels (régimes spéciaux, régimes autonomes et régimes complémentaires pour les salariés affiliés aux régime général).

Ce modèle correspond particulièrement bien à la configuration française du rapport salarial fordiste, dans lequel les salariés acceptent le taylorisme, en contrepartie d'une progression soutenue des salaires et d'une garantie de l'emploi, tandis que les employeurs parviennent à stabiliser la main d'œuvre dans un contexte de plein emploi tout en excluant les travailleurs âgés. Le modèle de cycle de vie en trois périodes bien distinctes, jeunesse associée à la formation, âge adulte associé à la production et vieillesse associé à la retraite, est consacré.

Les gains de productivité se partagent entre salaires directs, profits et financement du salaire socialisé (les seules cotisations vieillesse atteignent, pour la tranche sous plafond du régime général, 8.5% du salaire à la fin des années soixante, auxquels il faut ajouter au minimum 4% de cotisation à un régime complémentaire) et les prestations sociales versées stimulent la demande et la consommation.

Au total, l'ensemble de la protection sociale participe dans cette période à l'efficacité du régime de croissance, « *le développement du salaire indirect s'inscrit alors dans un schéma « vertueux »* » [Saillard, 2002, p.156].

La régulation du système de retraite mis en place, largement financé en répartition et par des cotisations assises sur les salaires, s'affranchit de logiques de marchés dans la mesure où les décisions prises sont de nature politique et émergent de compromis entre différents acteurs (Concialdi P. [2000]). Toutefois, les retraites servies restent très dépendantes des carrières effectuées.

La cohérence fordiste entre modèle de croissance, rapport salarial et système de protection sociale va cependant commencer progressivement à se dégrader dans les pays industrialisés à partir du milieu des années 1960 pour rentrer définitivement en crise à partir de 1973, cette crise résultant de plusieurs facteurs d'un poids respectif variable selon les auteurs. Cela conduit également à une remise en cause des systèmes de protection sociale, et en particulier celui de la retraite.

Conclusion : la protection sociale vieillesse dans la société post-fordiste, les enseignements d'une analyse de longue période

Depuis plusieurs années, et de façon distincte selon les différentes configurations nationales d'Etat-Providence, il semble que se mettent peu à peu en place des réformes des systèmes de retraite allant dans le sens du modèle de retraite « néo-libéral » préconisé par la Banque mondiale dès 1994 (Palier, Bonoli [2000]). Ce modèle prévoit un système de retraite comportant trois piliers. Le premier pilier correspond aux régimes de retraite publics et obligatoires, financés en répartition, et devant assurer une pension minimale. Le deuxième pilier, également obligatoire, prendrait une forme individuelle ou professionnelle, et serait financé par capitalisation. Enfin, le troisième pilier serait celui de l'épargne personnelle volontaire, mais bénéficiant d'incitations fiscales.

En France, les innovations introduites ces dernières années en matière de retraite ont opéré une distinction plus marquée entre ce qui relève du contributif (assurance) et ce qui relève

du non contributif (solidarité) (Volovitch [2003]). La réforme Balladur intervenue en 1993 renforce la contributivité en augmentant le nombre de trimestres requis pour l'obtention d'une pension à taux plein et la période de référence pour le calcul du salaire moyen, et a en outre revu à la baisse les modalités de revalorisation des pensions. Des accords intervenus sur les régimes complémentaires (ARRCO et AGIRC) ont également entraîné une baisse de rendement de ces régimes. Par ailleurs, le fonds de solidarité vieillesse, créé en 1994, a pour mission de prendre en charge les dépenses vieillesse à caractère non contributif, son financement étant assuré par une partie de la CSG et des taxes affectées (Chadelat [1994]). Quant à la réforme des pensions intervenues en 2003, elle se situe dans la même logique que les réformes Balladur de 1993, mais concerne cette fois-ci les régimes de retraite de la fonction publique. Le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une pension à taux plein est désormais fixé à 160 trimestres, contre 150 précédemment, et la liquidation de la retraite sans le nombre requis de trimestre sera lourdement pénalisée. Les derniers articles de la nouvelle loi prévoient également un accès à l'épargne retraite, à titre individuel ou dans le cadre de l'activité professionnelle.

Ce modèle dont les contours se dessinent seulement - en particulier, quelle sera la baisse des pensions suite aux réformes, ce qui conditionnera largement le développement de fonds d'épargne-retraite - est-il cohérent avec les dynamiques économiques et sociales observées et les nouvelles formes de rapport salarial ?

Le modèle salarial fordiste, au rapport salarial « relativement » homogène, a subi des changements considérables, en liaison avec l'émergence d'un nouveau système productif. Au rapport salarial dominant, se sont substitués plusieurs rapports salariaux, et les études actuelles semblent indiquer qu'ils coexisteraient (avec un poids respectif restant à définir) plutôt que de converger vers une forme dominante (Boyer [2001]). Ainsi selon Boyer [2001], trois types de relations salariales dominantes pourraient être observées à l'heure actuelle (stabilité polyvalente, professionnelle, flexibilité de marché), auxquels pourraient correspondre différentes formes de protection sociale (Boyer [2000]).

Ce schéma rappelle en définitive – sous des formes nouvelles – la situation qui prévalait avant la diffusion de la norme de la retraite à l'ensemble de la population âgée. Avant la seconde guerre mondiale, coexistaient différents statuts pour les plus âgés : certains étaient entretenus par leur famille, certains continuaient à travailler, soit par choix (professions indépendantes par exemple), soit par contrainte, certains étaient parvenus à se constituer une rente ou vivaient du fruit de leur épargne, capital accumulé, certains bénéficiaient déjà d'une retraite assurant un revenu de remplacement suffisant (pensionnés des régimes spéciaux), et d'autres enfin subsistaient grâce à de modestes allocations d'assistance et pour beaucoup ces différentes solutions se combinaient.

Et dans l'ensemble, ces mécanismes n'assuraient qu'un statut précaire à la population âgée, comme le montre l'histoire des premiers mécanismes d'épargne-retraite individuels ou collectifs et celle des premiers régimes de retraite d'entreprise. L'examen des thèses, mémoires, articles, des statistiques relatives à la Caisse nationale des retraites et aux retraites des sociétés de secours mutuels montrent clairement leurs limites concernant le service de retraite, qui ne fonctionnaient en réalité que pour un petit nombre de personnes appartenant à des catégories sociales favorisées, alors qu'ils avaient été instaurés, à l'origine, pour les ouvriers et employés, pour la petite épargne. Quant aux caisses patronales de retraites mises en place au XIX^e, leur fonctionnement laissait beaucoup à désirer avant que l'Etat n'intervienne et instaure un cadre garantissant les droits à la retraite pour les salariés, souvent à la suite de procès retentissants. Enfin, les mécanismes de financement par capitalisation des régimes spéciaux, se sont révélés incapables de faire face à l'augmentation du nombre de retraités dans l'entre-deux-guerres et à la diminution du nombre de cotisants, sans même considérer l'inflation qui a dévalorisé les capitaux accumulés et le montant des rentes viagères perçues (Reimat [2002a]).

Ces exemples restent à méditer. Le régime de retraite français a eu le mérite d'éradiquer progressivement la pauvreté chez les personnes âgées, qui disposent désormais d'un niveau de vie confortable, et il s'agissait là d'un objectif ambitieux. Ce modèle de retraite a également contribué à façonner le rapport salarial avec lequel il était pleinement en cohérence. Le scénario d'une protection sociale vieillesse assurée principalement par des fonds de pension et de l'épargne personnelle pour les salariés en position favorable sur le marché du travail, d'une retraite minimale pour les moins bien armés des salariés, peut-être contraints à la poursuite d'une activité professionnelle⁶, et d'une combinaison des deux systèmes (pension minimale complétée d'une pension acquise par un régime d'entreprise, par exemple) pour les salariés en position intermédiaire, renforcerait encore les logiques à l'œuvre au sein des relations salariales.

Cela étant, les formes de la protection sociale elles-mêmes peuvent aussi favoriser l'émergence de tel ou tel type de relation salariale : l'Etat-Providence structure l'organisation du marché du travail, et au-delà tout le fonctionnement des sociétés contemporaines, renversant ainsi les paradigmes théoriques prévalant en sciences sociales, selon lesquels ce sont les forces économiques qui propulsent principalement le changement social (Esping-Andersen [1990]). Ainsi, l'instauration de la retraite a créé un compromis social basé sur l'exclusion des personnes âgées du système productif. Le recours massif aux préretraites a prolongé ces effets tout en participant aux restructurations industrielles, permettant de ne conserver dans la population employée que le « noyau dur » des 25-55 ans. Par ailleurs, ces mécanismes ont contribué à l'émergence d'une population jeune et inactive, dotée de revenus de remplacement, pour l'instant relativement confortables, et cette évolution n'est pas sans conséquence sur l'organisation économique et sociale, sur les secteurs d'activité qui se sont développés ces dernières années en particulier. Dans ce contexte, même si retraités et préretraités ne constituent pas un groupe homogène, ils peuvent développer des aspirations et revendications communes susceptibles de peser sur les évolutions futures.

⁶ La nouvelle loi sur les retraites prévoit d'assouplir la possibilité de cumuler un emploi et une retraite, ouvrant la voie aux « emplois-vieux » déjà annoncés depuis un certain temps.

Bibliographie

- Aglietta M. [1997], *Régulation et crises du capitalisme*, Ed. O. Jacob, coll. Opus (1^{ère} éd. 1976).
- Bairoch P. [1999], *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, Ed. La Découverte et Syros (1^{ère} éd. 1993).
- Banque Modiale [1994], *Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth*, New York, Oxford University Press.
- Billaudot B. [2001], *Régulation et croissance. Une macroéconomie historique et institutionnelle*, L'Harmattan, coll. Théorie sociale contemporaine.
- BIT [1933a], *Pensions non contributives*, Etudes et Documents, série M, n°9, Genève.
- BIT [1933b], *L'assurance invalidité-vieillesse-décès obligatoire*, Etudes et Documents, série M, n°10, Genève.
- BIT [1933c], *Les services sociaux*, Etudes et Documents, série M, n°11, Genève.
- Boyer R. [1986], *La théorie de la régulation : une analyse critique*, La Découverte, Paris.
- Boyer R. [2000], The French Welfare. An institutional and historical analysis in European perspective, document CEPREMAP n°2000-07, juillet (www.cepremap.cnrs.fr).
- Boyer R. [2001], Du rapport salarial fordiste à la diversité des relations salariales. Une mise en perspective de quelques recherches régulationnistes, *CEPREMAP* n°2001-14, septembre (www.cepremap.cnrs.fr).
- Boyer R. [2002], Avant-propos à la seconde édition, in Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, 2^{ème} éd., La Découverte.
- Boyer R. Saillard Y. [2002], Un précis de la régulation, in Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, 2^{ème} éd., La Découverte, pages 58-68.
- Chadelat J.-F. [1994], Le fonds de solidarité vieillesse, *Gérontologie et société*, n°71, décembre, p. 252 à 262.
- Chaunu P. [1970], L'Histoire sérielle, bilan et perspectives, *Revue Historique*, n°494, avril-juin, pages 297-320.
- Concialdi P. [2000], Débats et enjeux autour des retraites. Un état des lieux, in *L'Année de la régulation*, vol. 4, La Découverte, coll. Recherches, pages 171-207.
- Cutler D.M., Johnson R. [2001], The Birth and Growth of the Social-Insurance State: Explaining Old-Age and Medical Insurance Across Countries, *Federal Reserve Bank of Kansas*, Research Division.
- Desrosières A. [1989], Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique, *Histoire et mesure*, vol. IV, pages 225-242.
- Desrosières A. [1992], Séries longues et conventions d'équivalence, *Genèses*, n°9, pages 92 à 97.
- Diebolt C., Reimat A. [1997], Old Age Policies in France and Germany from the last Decades of the Nineteenth Century to the First World War. A Quantitative Re-Definition, *Historical Social Research*, vol. 22, n°3/4, pages 181-197.
- Escudier J.-L. [1994], Santé, protection sociale et développement économique ou de l'usage de l'histoire quantitative, *Communication au colloque « Economie historique, bilans et perspectives »*, Jussieu, Paris, 1 et 2 décembre.
- Esping-Andersen G. [1990], *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press (trad. franç. [1999], *Les trois mondes de l'Etat-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF, coll. Le lien social).
- Flora P. [1975], Quantitative Historical Sociology. A trend Report and Bibliography, *Current Sociology*, vol. XXIII, n°2.
- Fontvieille L. [2002], Autonomisation des formes sociales liées au développement humain, double régulation et questions posées par l'issue à la crise dans ce nouveau contexte, in Diebolt C., Escudier J.-L., *La croissance économique dans le long terme, formes historiques et prospectives*, L'Harmattan, coll. Logiques économiques, pages 57-73.
- Kuznets S. [1972], *Quantitative Economic Research : Trends and Problems*, NBER, New York.
- Marczewski J. [1961], Histoire quantitative, buts et méthodes, *Cahiers de l'ISEA*, série AF, n°1, juillet.
- Marczewski J. [1971], L'histoire quantitative, ses ambitions, ses apports, *Conférence prononcée à Lausanne et à Genève*, avril, 23 p.
- North D.C. [1974], Beyond the New Economic History, *Journal of Economic History*, vol. 34, march, p. 1-7.
- North D.C. [1981], *Structure and Change in Economic History*, W.W. Norton and Company, New York.

- Office du Travail [1898], *Les caisses patronales de retraites des établissements industriels*, Imprimerie nationale, Paris.
- Palier B., Bonoli G. [1999], Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale, *Revue française de sciences politiques*, vol. 49, n°3, juin, p. 399-420.
- Palier B., Bonoli G. [2000], La montée en puissance des fonds de pension : une lecture comparative des réformes des systèmes de retraite, entre modèle global et cheminement nationaux, *L'année de la régulation*, vol. 4, La Découverte, coll. Recherches, p. 209-249.
- Polanyi K. [1983], *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Ed. Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines.
- Reimat A. [1995], L'Etat et les retraites en France de 1850 à 1914 : les limites des systèmes basés sur l'épargne volontaire, in Cochemé B., Legros F. (dir.), *Les retraites. Genèse, acteurs, enjeux*, A. Colin, pages 31-47.
- Reimat A. [1997], *Les retraites et l'économie. Une mise en perspective historique, XIX^e-XX^e siècles*, Préface de F. Legros, L'Harmattan, coll. Logiques économiques.
- Reimat A. [2000], Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIX^e-XX^e siècles : assistance et prévoyance, *Economies et Sociétés*, série AF, n°27, décembre, pages 7-114.
- Reimat A. [2001], Histoire quantitative de la prise en charge de la vieillesse en France, XIX^e-XX^e siècles : les régimes de retraite, *Economies et Sociétés*, série AF, n°28, juillet, pages 1097-1193.
- Reimat A. [2002a], Le passage de la capitalisation à la répartition pour le financement des retraites dans l'entre-deux-guerres, *Communication au séminaire du GRATICE*, Université Paris XII, 29 mai (publication en cours).
- Reimat A. [2002b], Dépenses de retraite et fluctuations économiques dans l'entre-deux-guerres en France, in DUPUY J.-M. et al., *Politiques sociales et croissance économique*, t. I, L'Harmattan, pages 81-96.
- Reimat A. [2003], Des caisses patronales de retraite aux régimes spéciaux de retraite, *Communication au Colloque national de la Recherche*, IUT de Tarbes, Université Paul Sabatier, 15 et 16 mai.
- Rollinat R. [1994], De l'économie à l'histoire : la New Economic History, analyses, controverses et bilan critique, *Economies et Sociétés*, série AF, n°18, 3, pp. 5-40.
- Saillard Y. [2002], Le salaire indirect, in Boyer R., Saillard Y. (dir.), *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, 2^{ème} éd., La Découverte, pages 153-161.
- Sass S. [1996], *Les gages du temps. Une histoire des fonds de pension américains*, La Bibliothèque d'économie Financière, Montchrestien.
- Théret B. [1997], Méthodologie des comparaisons internationales, approches de l'effet sociétal et de la régulation : fondements pour une lecture structuraliste des systèmes nationaux de protection sociale, *L'Année de la régulation*, vol. 1, La Découverte, pages 163-228.
- Toutain J.-C. [1996], Comparaison entre les différentes évaluations du produit intérieur brut de la France de 1815 à 1938 ou L'histoire économique quantitative a-t-elle un sens ?, *Revue économique*, n°4, juillet, pages 893-919.
- Vilar P. [1965], Pour une meilleure compréhension entre économistes et historiens : « histoire quantitative » ou économétrique rétrospective ?, *Revue historique*, n°233, avril-juin, pages 293-312.
- Villa P. [1994], Un siècle de données macro-économiques, *Economie générale*, n°86-87, avril, INSEE Résultats, n°303-304.
- Volovitch P. [2003], L'évolution des ressources de la protection sociale (1959-1999), *IRES*, Document de travail 01.03 (www.ires-fr.org).
- Wallerstein I. [1991], A Theory of Economic History in Place of Economic Theory ?, *Revue économique*, vol. 42, n°2, mars, pages 173-180.